

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 07 OCTOBRE 2022 A 18h30

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Claude FERRER, Maire.

### **Etaient Présents :**

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Bernard REMEDI, Michèle AURIOL, Alain PERRARD, Francis VILA, Christian DUNYACH, Francine BORRAT, Jean-Michel FITE, Ghislaine PALAU,

**Absents excusés** : Linda BINI a donné procuration à Claude FERRER, Elisa TELL.

Secrétaire de séance : Jeanne MAISON

### **Approbation du compte rendu de la précédente séance**

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

Les points suivants ont été traités :

### **CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION PRATS TOUJOURS POUR LE FINANCEMENT DES ANIMATIONS PATRIMONIALES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'association Prats ToujOurs afin de déterminer les missions déléguées par la commune à cette association.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention à passer avec Prats ToujOurs ;
- D'attribuer une subvention de 98 818 € pour l'année 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VALLESPER POUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention régissant les modalités de reversement des recettes de la taxe de séjour par le Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV) à la Commune de Prats de Mollo la Preste.

Cette convention concerne la taxe de séjour encaissée pour l'année 2022 ;

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention à passer avec la CCHV pour le reversement de la taxe de séjour ;
- D'autoriser Madame MAISON Jeanne à la signer ladite convention.

**CONVENTION AVEC LE SYDETOM66 POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC (textile-linge de maison-chaussures)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite à passer avec l'entreprise à but socio-économique Le Relais et le SYDETOM 66, afin de déterminer les conditions d'implantation et de collecte des conteneurs de textiles, linge de maison et chaussures.

La durée de la convention s'étend jusqu'au 30 juin 2027.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'accepter les termes de ladite convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT-école) ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 un partenariat avec l'académie de Montpellier a permis la mise en place d'un projet d'intérêt général dénommé ENT-école.

La convention à passer a pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre de l'ENT-école pour les élèves de l'école Georges Clerc à Prats de Mollo la Preste ;

Le montant de la participation financière au titre de l'année scolaire 2022-2023 est de 45 € TTC. Ce financement comprend la mise à disposition du logiciel de l'ENT-école pour l'année scolaire, l'hébergement, l'assistance et la maintenance.

Le Conseil Municipal après délibération, conscient des enjeux du numérique pour la réussite des élèves

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail – Année scolaire 2022-2023, ainsi que pour les années futures.

**MUTUELLE COMMUNALE A COMPTER DE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'a été mise en place d'une mutuelle communale avec le groupe AXA, qui permet de proposer aux habitants de Prats de Mollo la Preste, une offre promotionnelle sur une mutuelle santé communale et solidaire.

Il propose que cette opération soit pérennisée

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'adhérer au projet de renouvellement d'une mutuelle santé communale en partenariat avec le groupe AXA ;
- De pérenniser cette opération
- D'autoriser le groupe AXA à faire une réunion d'information à la population.

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions déposées par les associations.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'attribuer les subventions suivantes :

Association	Objet	Montant attribué
Association Tenerife	Animations musicales	250 €
Au bonheur des chats	Stérilisation soins aux chats libres	1000 €

#### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n°1 POUR LE SERVICE ENERGIE RENOUVELABLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une avance sur subvention avait été versée par l'Etat dans le cadre de la subvention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Les travaux n'ayant pas été réalisés, il convient de rembourser ce montant de 5 400 €, pour cela une modification des crédits ouverts est nécessaire

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'adopter la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D1311 sub. état de établissements nationaux		5 400.00 €
D2313 immo. en cours constructions	5 400.00 €	

#### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 POUR LE SERVICE CINEMA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 subventions encaissées pour le Cinéma ne figuraient pas au tableau des amortissements annuels. Il propose qu'une modification des crédits ouverts soit faite pour permettre de procéder aux amortissements à compter de 2022.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'adopter la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		

D6135 location mobilières		3 781.35 €
R777 Subventions transférées au résultat		3 781.35 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENTS</b>		
D13912 amortissement subv. Région		363.56 €
D13918 amortissement Subv. Autres		3 417.79 €
D2313 immobilisations en cours	3 781.35 €	

#### **SALLE N°7 LE FOIRAL : TARIFS DE LOCATION ET TENUE DU PLANNING**

Monsieur le Maire explique que la salle située au rez-de-chaussée N°7 Le Foiral a été sollicitée par plusieurs personnes donnant des cours de yoga ou de pilates.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- De mettre la salle du N°7 Le Foiral à disposition des personnes souhaitant dispenser un sport, à raison de 5 € la séance.
- Un planning d'occupation sera tenu par l'association Prats ToujOurs ainsi que le prêt de la clef ;
- Autorise le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### **LOCATION DE L'APPARTEMENT AU N°7 LE FOIRAL 1<sup>ER</sup> ETAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de logement pour la nouvelle institutrice qui a pris ses fonctions à la rentrée.

Il propose de lui louer l'appartement du N°7 Le Foiral – 1<sup>er</sup> étage pour un loyer de 150 € par mois charges non comprises.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'accepter de louer l'appartement N°7 Le Foiral à Mme JALBAUD Léa, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- De fixer le loyer à 150 € charges non comprises
- De charger Monsieur le Maire d'établir un bail de location et de l'autoriser à le signer.

#### **CONVENTION A PASSER AVEC L'EHPAD EI CANT DELS OCELLS DE LA MUTUALISATION DE MATERIEL ET DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la précédente séance une convention de mise à disposition de matériel entre la Mairie et l'EHPAD de Prats de Mollo la Preste, avait été validée. Il propose de ne plus tenir compte de cette convention, et propose de signer une convention à passer avec l'EHPAD afin de mutualiser entre les deux structures le matériel et le personnel.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	14	0	0

DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention à passer avec l'EHPAD El Cant dels Ocell ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

## **TOUR DE TABLE**

---

Claude FERRER

- Création au niveau de la Communauté de Communes d'une agence d'attractivité touristique qui va prendre la compétence tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le 20 octobre : prise de commandement au Fort Lagarde de la chef d'escadron de gendarmerie de Céret

Jeanne MAISON :

- Fait part de la proposition de M. BOTONNET concernant des aides pour des travaux avec les enfants et ados, sur le fonctionnement d'un cinéma, des séminaires et création d'un pré-film. Il va se rapprocher de l'école.

Philippe MOLY

- Le 26 octobre : rendez-vous avec EDF pour un bilan et renouvellement du contrat de maintenance de la centrale
- Les panneaux de publicité sont prêts : ils vont être placés sous 15<sup>ème</sup>
- Ecole : quelques petits travaux vont être réalisés pendant les vacances (salle de motricité)
- Abri bus Firal : la subvention de la région a été obtenue – les travaux commenceront en février

Paule GORCE :

- Projet Bourg Centre : M. Borg viendra le 17 octobre pour expliquer quels sont les financements possibles

Michèle AURIOL :

- Informe qu'une remplaçante pour le poste de Nathalie a été trouvée, il s'agit de Gisèle Florès

Francis VILA :

- Passage aux coupures d'électricité la nuit : au changement d'heure les coupures d'éclairage public se feront de 23h30 à 05h

Ghislaine PALAU :

- Distribue le « guide interne des Elu(e)s et du personnel des Mairies » - le groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) qui gère les violences conjugales et intrafamiliales a été créé pour le Vallespir.

Patrick LLUIS :

- Le 30 octobre à La Verneda : une journée sur « els fets de Prats de Mollo »